

## **Protocole d'accueil d'urgence Covid-19 au sein du périscolaire de Saint André du Bois**

- Se laver les mains aussi souvent que possible avec du savon, ne pas se faire la bise ou se serrer la main.
- Les parents sauf exception avec port du masque obligatoire, ne sont pas admis dans l'enceinte du périscolaire.

### **Accueil des parents et enfants au périscolaire**

- Porte d'entrée du périscolaire ouverte lorsque le temps le permet, sinon porte fermer les parents et enfants n'ouvrent pas, c'est à l'animatrice de le faire, pour limiter les points de contact.
- 1 accompagnant par enfant. Si plusieurs arrivent en même temps respecter le marquage au sol d'un mètre.
- A l'arrivée, demander si l'enfants à de la température. Chaque parent a pour responsabilité de prendre la température de son enfant et nous le signaler.
- Le port du masque est désormais obligatoire pour les mineurs de six ans et plus tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Les encadrants ainsi que les responsables légaux, admis exceptionnellement sur les lieux accueils, porteront également un masque.
- Les activités devront être organisées par groupes de mineurs.
- Le brassage entre mineurs de groupes différents doit être limité. Pour cela, nous avons mis en place une salle maternelle et une salle primaires qui elles-mêmes sont séparés en deux, pour séparer par classe.
- L'aération des locaux au minimum toutes les 2 heures, d'une durée d'au moins 15 minutes.
  - ▶ le nettoyage et la désinfection est renforcées des locaux et matériels.

**Ce protocole est modifiable selon la mise en pratique et le nombre d'enfants.**